



VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Le 22 mars 2018 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Boulogne Billancourt, sous la présidence de M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-Adjoint, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 16 mars 2018.

M. MOUGIN, Premier Maire-Adjoint ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, Mme Joumana SELFANI, Mme Armelle GENDARME, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOULLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOËL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Olivier CARAGE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, M. Jean-Michel COHEN, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT.

EXCUSES REPRESENTES :

M. Pierre-Christophe BAGUET	qui a donné procuration à M. Gauthier MOUGIN
M. Michel AMAR	qui a donné procuration à Mme Sylvie ROUGNON
M. Jean-Claude MARQUEZ	qui a donné procuration à Mme Christine BRUNEAU jusqu'au point n° 6
Mme Anne-Charlotte LORBER	qui a donné procuration à M. Jonathan PAPILLON
M. Raphaël LABRUNYE	qui a donné procuration à M. Pascal LOUAP
Mme Isabelle WEILL	qui a donné procuration à M. Pierre-Mathieu DUHAMEL
M. François THELLIER	qui a donné procuration à M. Vincent GUIBERT
M. Pierre GABORIT	qui a donné procuration à Mme Judith SHAN

EXCUSÉES : Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Caroline PAJOT

Arrivée de Melle Fatima CARDETAS à 19 h 10 (à partir du point n°5)

Départ de M. Jean-Michel COHEN qui a donné procuration à M. Pierre LAURENCIN à partir du point n° 5

Mme Christine LAVARDE-BOËDA a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

M. Gauthier MOUGIN

1. ZAC Seguin-Rives de Seine - « Quartier du Pont de Sèvres » - Cessions foncières entre la Ville et la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.

Commission de l'urbanisme et des travaux et commission des finances

2. Parking public situé au 28 rue de Sèvres- Mise à disposition de places de stationnement à IMMOBILIERE DU DEVELOPPEMENT URBAIN SA - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention afférente.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

Mme Christine LAVARDE-BOËDA

3. Dissolution du budget annexe Billancourt Seguin.

Commission des finances

4. Reprise partielle de l'actif et du passif du budget annexe Billancourt Seguin par GPSO.

Commission des finances

5. Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2018.

Commission des finances

6. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017.

Commission des finances

7. Vote du BP 2018 pour le Budget principal et les Budgets annexes

Commission des finances

8. Grand Paris Seine Ouest - Convention de refacturation pour la période 2018 - 2020 - Boulogne-Billancourt Information.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

Mme Marie-Laure GODIN

9. Personnel communal – Mesures diverses.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

10. Composition du Conseil Économique social et Environnemental Local

Commission des affaires générales et sociales

Mme Marie-Anne BOUÉE

11. Convention d'accès aux services "Mon compte partenaire" de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Ville. – Autorisation donnée au Maire pour signer.

Commission des affaires générales et sociales

12. Structure d'accueil petite enfance Gallieni-Bellevue - Approbation de la délégation de service public - Autorisation donnée au Maire de lancer la consultation correspondante.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

Mme Sylvie ROUGNON

13. Gestion du marché d'approvisionnement de plein vent - Principe du recours à une délégation de service public - Autorisation de lancer la procédure correspondante.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

M. Claude ROCHER

14. Convention de partenariat avec le musée du Quai Branly.

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2018.

Après commentaires formulés par le groupe La Ville Citoyenne, le procès-verbal est adoptée à la majorité, le groupe La Ville Citoyenne votant contre et le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

1. ZAC Seguin-Rives de Seine - « Quartier du Pont de Sèvres » - Cessions foncières entre la Ville et la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.

Article 1^{er} : Le déclassement des biens suivants, suite au constat de leur désaffectation, est approuvé :

- une emprise de 4 m², dépendant de la parcelle cadastrée section AY n°88, référencée sous les volumes n°1009-1 et 1010 du projet d'EDDV modificatif du 05 juillet 2017,
- une emprise de 511 m², dépendant de la parcelle cadastrée AY n°107, référencée sous les volumes n°111 et 112 du projet d'EDDV modificatif du 25 octobre 2017,
- une emprise de 1258 m², dépendant de la parcelle cadastrée AY n°107, référencée sous les volumes n°113, 114, 115 et 116 du projet d'EDDV modificatif du 25 octobre 2017
- une emprise de 495 m², correspondant à l'ancien Espace Forum, dépendant de la parcelle cadastrée AY n°107, référencée sous les volumes n°211-1, 211-2, 213, 214-1, 216-1 du projet d'EDDV modificatif du 25 octobre 2017, ci-annexé;
- une emprise de 850 m², dépendant de la parcelle cadastrée AY n°107, référencée sous les volumes n°211-3, 212, 214-2, 215, 216-2, 217 et 218 du projet d'EDDV modificatif du 25 octobre 2017.

Article 2 : Compte tenu de l'intérêt général qui s'attache à la réalisation de cette opération, la cession des biens visés à l'article 1 au profit de la SPL Val de Seine Aménagement, moyennant le versement d'un euro symbolique pour la totalité des emprises, est approuvée.

Article 3 : La prise de possession anticipée, par la SPL Val de Seine Aménagement, des emprises mentionnées à l'article 1 jusqu'à la date du transfert effectif de leur propriété par acte notarié, est approuvée, dans les conditions suivantes :

- la SPL sera seule responsable des troubles et dommages de toute nature causés aux biens et aux tiers, de par cette occupation, de sorte que la Ville ne puisse aucunement être inquiétée de ce chef,
- les biens seront pris en l'état où ils se trouvent à la date d'entrée en jouissance avec les servitudes et contraintes existantes,
- la SPL devra s'assurer que les lieux soient libres de toute occupation avant le démarrage des travaux,
- elle fera son affaire personnelle des autorisations administratives nécessaires à l'occupation desdites emprises et aux travaux,
- la SPL s'engage à intervenir selon les règles de l'art en vigueur en assurant la sécurité des personnes, du site et la protection des avoisinants,

- elle réalisera tout diagnostic et étude préalable avant construction conformément à la réglementation,
- la SPL devra veiller à ce que le(s) chantier(s) soi(en)t clôturé(s) et que les entreprises intervenant pour son compte, évitent toute communication avec les chantiers en cours sur le secteur,
- elle prendra en charge toute procédure préalable type référé préventif si nécessaire,
- la SPL souscrira toute assurance nécessaire garantissant les diverses responsabilités liées à sa présence et à la réalisation des travaux, études et diagnostics,
- elle prendra à sa charge les taxes foncières sur ces emprises à compter de la transmission au contrôle de la légalité de la présente délibération.

Article 4 : Les frais d'actes seront à la charge de la SPL en sa qualité d'acquéreur.

Article 5 : Le Maire est autorisé à signer les actes afférents.

Article 6 : Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 95 du budget..

La délibération n° 1 est adoptée à la majorité, le groupe La Ville Citoyenne votant contre.

2. Parking public situé au 28 rue de Sèvres- Mise à disposition de places de stationnement à IMMOBILIERE DU DEVELOPPEMENT URBAIN SA - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention afférente.

Article 1^{er} : La convention de mise à disposition de trois emplacements dans le parking public du 28 rue de Sèvres pour une durée de 20 ans au profit d'IMMOBILIERE DU DEVELOPPEMENT URBAIN SA, est approuvée.

Le Maire est autorisé à la signer ainsi que tout avenant afférente.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront au chapitre 923 du budget.

La délibération n° 2 est adoptée à la majorité, Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre.

3. Dissolution du budget annexe Billancourt Seguin

Article unique : Clôture le budget annexe Billancourt Seguin au 31 décembre 2017.

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant, et Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre.

4. Reprise partielle de l'actif et du passif du budget annexe Billancourt Seguin par GPSO.

Article 1 : L'actif et le passif correspondant aux biens de retour relevant de la compétence de l'EPT sont transférés, de l'ex budget annexe de la commune, au budget annexe de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest « ZAC de Boulogne-Billancourt » pour les montants indiqués dans la présente délibération.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer les avenants tripartites de transfert des contrats d'emprunt, conventions de financement ou subventions à percevoir relatifs à l'opération d'aménagement précitée.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer le procès-verbal de transfert des biens correspondant à ces éléments.

La délibération n° 4 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant, et Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre.

5. Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2018.

Article unique : Les taux des trois taxes locales pour 2018 sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation = 17,87 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties = 8,01 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 9,78 %

La délibération n° 5 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant, et Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre.

6. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017.

Article 1^{er} : La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 au budget primitif 2018 est approuvée.

Article 2 : Le résultat de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2017 pour le Budget Principal est de 12 278 331,29 €. Il est affecté en réserves pour 4 933 533,25 € et en report à nouveau en fonctionnement pour le solde, soit 7 344 798,04 €.

Article 3 : Le résultat de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2017 pour le Budget annexe Publications est de 6 981,79 €. Il est affecté en report à nouveau en fonctionnement en totalité, soit 6 981,79 €.

Article 4 : Les résultats de fonctionnement et d'investissement de clôture de l'exercice pour le budget annexe Billancourt Seguin sont affectés sur le budget principal en report à nouveau en fonctionnement pour 7 508 098,57 € et en report à nouveau en investissement pour le solde, soit 6 666 967,34 €.

Article 5 : Les résultats de fonctionnement et d'investissement de clôture de l'exercice pour le budget annexe Locations immobilières sont affectés en report à nouveau en fonctionnement pour 533 689,26 € et en report à nouveau en investissement pour le solde, soit 212 002,16 €.

Article 6 : Le résultat de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2017 pour le Budget annexe Piscine Patinoire est de 316 245,53 €. Il est affecté en réserves pour 292 366,62 € et en report à nouveau en fonctionnement pour le solde, soit 23 878,91 €.

La délibération n° 6 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant, et Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre.

7. Vote du BP 2018 pour le Budget principal et les Budgets annexes.

Article 1^{er} : Le budget primitif du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2018 est approuvé.

Article 2 : Les autorisations de programmes, telles qu'elles apparaissent dans les annexes du budget primitif pour 2018, sont approuvées.

Article 3 : Le tableau des effectifs, tel qu'il apparaît dans les annexes du budget primitif pour 2018, est approuvé.

Article 4 : Les subventions de fonctionnement et d'investissement sont attribuées, au titre de l'année 2018, aux associations mentionnées dans l'annexe jointe.

Article 5 : L'état des subventions versées annexé au budget primitif pour 2018 est approuvé.

Article 6 : Sont approuvés les projets de convention d'objectifs à passer entre la Ville et :

- l'Union pour l'Éducation Populaire (enseignement privé), pour le versement d'une subvention. Le Maire est autorisé à le signer ainsi que tous les actes s'y référant.
- l'association Course au Large 92 pour le versement d'une subvention. Le Maire est autorisé à le signer ainsi que tous les actes s'y référant.

Article 7 : Le tableau de classement ci-après est approuvé.

Statut des voies	Longueur des voiries en mètres
voies communales	59 717
voies départementales	12 832
voies privées	10 226
voies Ville de Paris	2 029
TOTAL	84 804

Article 8 : l'annexe n°1 à la délibération n°15 du 7 décembre 2017 est modifiée comme suit :

- « Les trimestres sont définis par référence au calendrier scolaire des écoles publiques boulonnaises, soit :
 - 2^{ème} trimestre : du 8 janvier au 13 avril 2018 ;
 - 3^{ème} trimestre : du 30 avril 2018 au 6 juillet 2018 ; »
- 6. Tarifs des activités culturelles – 6-1 Carré Belle Feuille

Les tarifs ci-dessous s'appliquent à compter du 1^{er} juin 2018.

Droits d'entrée des concerts et spectacles organisés au Carré Belle Feuille et à l'Espace Bernard Palissy	Tarifs
Tarif hors catégories	40,00
Catégorie A plein tarif. Ce plein tarif peut s'appliquer, sur certains spectacles ou concerts hors abonnement, comme tarif unique pour toutes les catégories de spectateurs	34,00
Catégorie A réduit*	28,00
Catégorie B plein tarif. Ce plein tarif peut s'appliquer, sur certains spectacles ou concerts hors abonnement, comme tarif unique pour toutes les catégories de spectateurs	
Catégorie A abonné (la place pour 4 spectacles au minimum A,B,C)	23,00
Catégorie B réduit*	
Catégorie C plein tarif	21,00
Catégorie A groupe abonné 10 personnes	
Catégorie B abonné (la place pour 4 spectacles au minimum A,B,C)	19,00
Catégorie B groupe abonné 10 personnes	18,00
Catégorie C réduit*	
Catégorie C abonné (la place pour 4 spectacles au minimum A,B,C)	16,00
Catégorie C groupe abonné 10 personnes	14,00
Catégorie A, B et C moins de 26 ans	13,00
Tarif professionnel ou réductions spéciales	

Droits d'entrée des concerts et spectacles organisés au Carré Belle Feuille et à l'Espace Bernard Palissy		Tarifs
Catégorie D plein tarif		11,00
Abonnement (la place pour 4 spectacles au minimum A, B, C) et adhérent famille moins de 26 ans		10,00
Abonnement spectacles jeune public (la place pour 4 spectacles au minimum)		
Groupes scolaires dans le cadre des séances tout public (10 personnes minimum)		
Tarif dans le cadre du dispositif du Conseil départemental 92 "Éteignez vos portables"		8,00
Catégorie D moins de 15 ans		7,00
Abonnement moins de 15 ans jeune public (la place pour 4 spectacles au minimum)		6,00
Tarif scolaire dans le cadre des séances réservées aux établissements scolaires		4,00
VIP, servitudes, invités productions, presse, partenariats		gratuit
*Tarif réduit s'appliquant aux personnes de plus de 60 ans, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, familles nombreuses, collectivités, groupes de 10 personnes, adhérents du CBF, personnes à mobilité réduite		

Article 9 : l'annexe à la délibération n°16 du 7 décembre 2017 est modifiée comme suit :

- 1-5 Locaux situés dans des équipements culturels :

CARRÉ BELLEFEUILLE - 60 rue de la Bellefeuille

Horaires

Salles	Jours d'ouverture	Horaires	Associations boulonnaises	Autres personnes morales boulonnaises	Personnes morales non boulonnaises
Grande salle (620 places)	Du lundi au vendredi	De 9h à 19h	102,00	378,00	541,00
		De 19h à 23h	204,00	1 000,00	1 455,00
Du samedi au dimanche	De 9h à 23h				
Petite salle (89 places)	Du lundi au vendredi	De 9h à 19h	31,50	128,00	179,00
		De 19h à 23h	55,00	215,00	306,00
Du samedi au dimanche	De 9h à 23h				
Foyer Bar (50 places)	Du lundi au vendredi	De 9h à 19h	52,00	128,00	164,00
		De 19h à 23h	102,00	164,00	189,00
Du samedi au dimanche	De 9h à 23h				

- Chapitre 1 – Section 2 – Point 2-2 : « Autres parkings (domaine public et domaine privé) – Loyer mensuel HT (assujetti à TVA au taux de 20 %) »

La délibération n° 7 est votée par article :

L'article 1 est adopté à la majorité, les groupes Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt et La Ville Citoyenne votant contre.

L'article 2 est adopté à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt, Messieurs Pierre GABORIT et François THELLIER s'abstenant, et Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre.

Les articles 3, 6, 8 et 9 sont adoptés à la majorité, Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre.

L'article 4 est adopté à l'unanimité.

L'article 5 est adopté à la majorité, Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre, Messieurs Pierre GABORIT et François THELLIER s'abstenant.

L'article 7 est adopté à la majorité, Monsieur Vincent GUIBERT votant contre.

Les élus suivants quittent la salle au moment du vote de l'article 4, ou ne prennent pas part au vote pour les élus ayant donné procuration pour éviter tout conflit d'intérêts : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Monsieur Daniel BENHAROUN, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Anne-Charlotte LORBER, Monsieur Laurent GOULLIARD, Monsieur Pierre DENIZIOT, Monsieur Nasser RUMJAUN, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Béatrice BELLIARD.

8. Grand Paris Seine Ouest - Convention de refacturation pour la période 2018 - 2020 - Boulogne-Billancourt Information.

Article 1^{er} : La convention pluriannuelle relative à la mise en maquette, à la mise en page et à l'impression des articles consacrés à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest dans le Boulogne-Billancourt Information, est approuvée.

Le Premier Maire-Adjoint est autorisé à la signer, ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre et tout avenant éventuel.

La délibération n° 8 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant, et le groupe La Ville Citoyenne votant contre.

9. Personnel Communal - Mesures Diverses.

Article 1^{er} : Le conseil municipal approuve les modifications du tableau des effectifs dont le détail est joint en annexe 1 et autorise le maire à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Article 2 : Le maire est autorisé à signer la mise à disposition d'un agent auprès de la Société du Grand Paris, conformément au modèle joint en annexe 2.

Article 3 : Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'année 2017 à la proposition du Préfet quant à la fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement (IRL), versée aux instituteurs non logés de la commune, pour un montant de 2598 euros par an, soit 216,50 euros mensuels, pris en charge par le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la Ville prenant à sa charge la majoration de 25% dès lors que les instituteurs y sont éligibles.

Article 4 : Les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt et Monsieur Vincent GUIBERT s'abstenant.

10. Composition du Conseil Économique, social et Environnemental Local

Article unique : Les personnes listées ci-dessous sont nommés membre du Conseil Économique, Social et Environnemental Local :

- Agis-Garçin Dominique

- Alessandrini Philippe
- Ametller-Dougier Jacqueline
- Andry Thibaut
- Barbier Luc
- Bel Jean Pierre
- Ben Ali Mourad
- Bitan Freddy
- Blanc Timothée
- Bocquet Thiphaine
- Bruchet Josseline
- Bruder Edith
- Caron Bruno
- Chêne Françoise
- Cocqueret James Clémence
- Colleu Anne-Laure
- Cornu Thénard Pascal
- Cuny Jean Yves
- Dagher Samir
- Davy Gilduin
- De Pontbriand Yann
- Desjonquères Dominique
- Eliazewicz Claude
- Flûtre Corinne
- Gasné Claude
- Herrscher Séverine
- Hunsinger Danielle
- Jacob Jacques
- Jouan Fabrice
- Jutier Arnaud
- Larher Yann Maël
- Leconte Anne Charlotte
- Louvier Alain
- Marek Yves
- Marrec Yves
- Marié-Scenama Lydia
- Miara Jacques
- Molard Anne
- Nau Christelle
- Palatin Delphine
- Petin Sylvie
- Petit-Jean Jean François
- Pfeffer Alain
- Pinot Eric
- Poudret Françoise
- Raguet-Gourevitch Céline
- Roder Patrice
- Rouet Anne
- Saragoussi Pierre
- Vignon Anne Violaine

La délibération n° 10 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant, le groupe La Ville Citoyenne votant contre.

11. Convention d'accès aux services « Mon Compte Partenaire » de la Caisse d'Allocations Familiales - Autorisation donnée au Maire pour signer.

Article 1^{er} : La convention d'accès à « Mon Compte Partenaire, à conclure avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine et ses annexes, sont approuvées.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention et ses annexes, ainsi que tout avenant afférent.

La délibération n° 11 est adoptée à la majorité, Monsieur Vincent GUIBERT votant contre.

12. Structure d'accueil petite enfance Gallieni-Bellevue - Approbation de la délégation de service public - Autorisation donnée au Maire de lancer la consultation correspondante.

Article 1^{er} : Le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du futur équipement petite enfance situé au 186/188 rue Galliéni d'une capacité de 60 places, pour une durée de 5 ans, est approuvé.

Article 2 : Le Maire est autorisé à lancer la consultation nécessaire, en vue de recueillir les propositions des candidats, sur la base des caractéristiques essentielles jointes en annexe.

Article 3 : Les crédits correspondants seront au chapitre 926 du budget.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité, Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN s'abstenant.

13. Gestion du marché d'approvisionnement de plein vent - Principe du recours à une délégation de service public - Autorisation de lancer la procédure correspondante.

Article 1^{er} : Le principe de délégation de service public pour la gestion du marché de plein vent, situé route de la Reine, est approuvé pour une durée de 3 ans.

Article 2 : Le Maire est autorisé à lancer la consultation allégée correspondante en vue de renouveler les propositions des candidats sur la base des caractéristiques essentielles joint en annexe.

Article 3 : Les dépenses seront réglées sur les crédits correspondants inscrits au budget de l'exercice.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité, Monsieur Vincent GUIBERT s'abstenant.

14. Convention de partenariat avec le musée du quai Branly.

Article unique : La convention entre la ville de Boulogne-Billancourt et le musée du quai Branly, conclus du 1^{er} avril 2018 jusqu'au 30 juin 2019, renouvelable par reconduction expresse par période d'une année sans toutefois pouvoir dépasser le terme du 30 juin 2021, est approuvée.

Le Maire est autorisé à la signer ainsi que les avenants afférents.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.